

République française

Département du Pas-de-Calais

COMMUNE DE SAINT DENOEU

Séance du 10 février 2023

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 02/02/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le dix février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Irénée THERRY</i>
Présents : 9	Présents : Maryvonne BAILLIEZ, Maxime BASTAERT, Noël CUVILLIER, Didier GUILBERT, Bernard MENUGE, Tony RENAUD, Irénée THERRY
Votants: 8	
Pour: 8	Représentés: Sébastien HUMEZ par Irénée THERRY
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Tony WAROT
	Secrétaire de séance: Maryvonne BAILLIEZ

Objet: Avis sur projet éolien de Boubres-les-Hesmond - DE_2023_001

Par Arrêté en date du 09 décembre 2022, le Préfet du Pas-de-Calais a ouvert une Enquête Publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter le Parc Eolien des Magnolias sur le Territoire de la commune de Boubres-les-Hesmond.

Conformément à l'Arrêté précité, les communes situées dans un périmètre de 6 km autour du projet sont sollicitées pour donner un avis.

Il est précisé qu'aucun Conseiller n'est concerné par l'implantation d'une éolienne sur les terrains dont il est propriétaire ou exploitant. Néanmoins M. Christian LEROY, Maire et Mme QUETU Sonia ayant de la parenté concernée par le projet de mutualisation, ne prennent pas part au vote.

Après discussion, à 8 Voix POUR et 0 Voix CONTRE, le Conseil Municipal de SAINT-DENOEU donne un avis FAVORABLE au projet d'exploitation du Parc Eolien des Magnolias.

Fait et Délibéré à SAINT-DENOEU
les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___